

**Communiqué du 1 mai 2023.**

## *Journée de l'arbre et de l'environnement*

Comme par les années passées, le Club 4H a offert à la municipalité l'opportunité d'obtenir des plants d'arbres.

La journée de l'arbre aura lieu samedi 20 mai 2023, de 10h à 12h au garage municipal.

Veillez noter que 5 plants sont réservés par propriété, si vous en désirez plus, nous vous prions de bien vouloir nous en aviser avant le 18 mai prochain, simplement en communiquant au bureau municipal au (450) 291-5422.

Vous aurez la possibilité d'obtenir l'emblème floral de la Municipalité soit le Cœur Saignant au coût de 5.00\$ / chacun, une limite de 2 plants par adresse civique.

## *Embellissement du Territoire municipal.*

Le Conseil Municipal poursuivra ses interventions pour assurer l'embellissement du territoire municipal. Tous les citoyens sont donc invités à profiter du printemps pour effectuer un nettoyage de leur propriété en y éliminant les objets qui constituent des nuisances et qui contribuent à la dégradation de l'environnement.

**Nous vous encourageons à utiliser l'Écocentre de Lacolle pour vous départir de tous vos débris que vous ne pouvez pas disposer dans votre bac de récupération ni dans vos ordures.**

De plus, nous mettrons à votre disposition un conteneur qui sera installé à l'édifice municipal les 19, 20, 21 et 22 mai pour vous départir des objets qui ne vous servent plus et qui encombrant votre propriété.

**Nous n'accepterons pas les pneus et les jantes, ni les matériaux de construction.**

## *Vente de garage*

Il sera permis de tenir une vente de garage les 20, 21 et 22 mai sur le territoire de la municipalité de Saint-Valentin.

## *Versement de taxe*

Veillez noter que le deuxième versement de votre taxation annuelle est dû le **4 mai** prochain. Afin d'éviter que des frais d'intérêts soient portés à votre compte, vous devez respecter les dates de chaque versement. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le montant de ce versement devient échu et exigible. L'intérêt et les pénalités s'appliquent cependant à la totalité du solde dû et s'ajoutent au montant du versement échu, ceci, en vertu du règlement no 517.

## *Pour tous travaux de rénovations*

Une demande de permis doit être fait à l'inspecteur municipal pour tous travaux de rénovations que vous voulez faire, soit à l'extérieur ou à l'intérieur de votre résidence.

Vous devez contacter M. Serge Gibeau au : (450) 357-0627

## Horaires

L'écocentre Saint-Rémi, nouvellement géré par Compo-Haut-Richelieu, est accessible aux citoyens des MRC du Haut-Richelieu et des Jardins-de-Napierville (entrepreneurs non admis). Pour en savoir plus sur le fonctionnement et sur les matières acceptées et refusées, [compo.qc.ca/ecocentres](http://compo.qc.ca/ecocentres).

Voici les nouveaux horaires à compter de la semaine du 17 avril 2023 pour l'ensemble des sites.

	Dim.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Iberville		<u>7h30</u> à 16h	8h à 16h		8h à 16h	8h à 16h	9h à 16h
Saint-Luc			8h à 16h	8h à 16h	8h à <u>18h</u>	8h à 16h	9h à 16h (sauf entrepreneurs)
Lacolle					8h à 16h	8h à 16h	9h à 16h
Saint-Rémi*				10h à <u>18h</u>		8h à 16h	9h à 16h

*\*entrepreneurs non admis à l'écocentre Saint-Rémi*

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquer avec le service à la clientèle de Compo-Haut-Richelieu au 450 347-0299 ou par la page Nous joindre du site web, [compo.qc.ca](http://compo.qc.ca).

## *Gros rebuts*

### Collecte mensuelle des gros rebuts non valorisables (*prochaine collecte 12 juin*)

#### Matières acceptées mise en bordure de la route

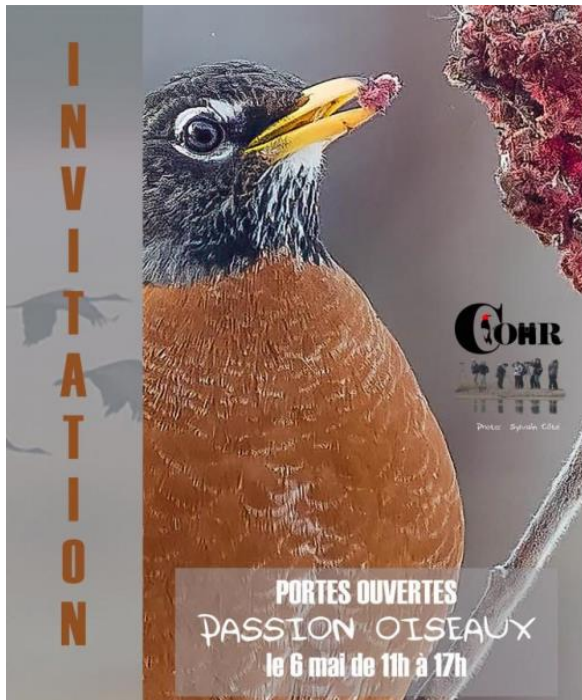
- Chaise d'ordinateur
- Divans, fauteuils, causeuses, poufs, etc...
- Matelas et sommiers
- Tapis \*
- Toiles de plastique, de vinyle ou de piscine \* coupés, roulés et attachés en rouleaux aux dimension maximales suivantes :
  - \* Longueur maximale de : 1 mètre / 4 pieds
  - \* Diamètre maximal : 30 cm / 1 pied

## *Permis de feu à ciel ouvert*

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'obtenir un permis pour les feux à ciel ouvert et conformément au Règlement 497. Ce permis, valide pour une période de 5 jours, peut être obtenu **gratuitement** au bureau municipal aux heures d'ouverture. *Nous rappelons aussi à tous que le fait de ne pas détenir de permis vous rend passible de payer les frais de déplacement des pompiers, s'ils devaient se rendre sur les lieux du feu à ciel ouvert.* Tous les feux à ciel ouvert doivent être autorisés par la municipalité **5 jours avant** la date prévue.

Vous pouvez nous rejoindre au (450) 291-5422

**Heures de bureau** : lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 9h à 12h



I  
N  
V  
I  
T  
A  
T  
I  
O  
N

PORTES OUVERTES  
PASSION OISEAUX  
le 6 mai de 11h à 17h



300, rue McGinnis (secteur Derville)

# Les oiseaux d'ici

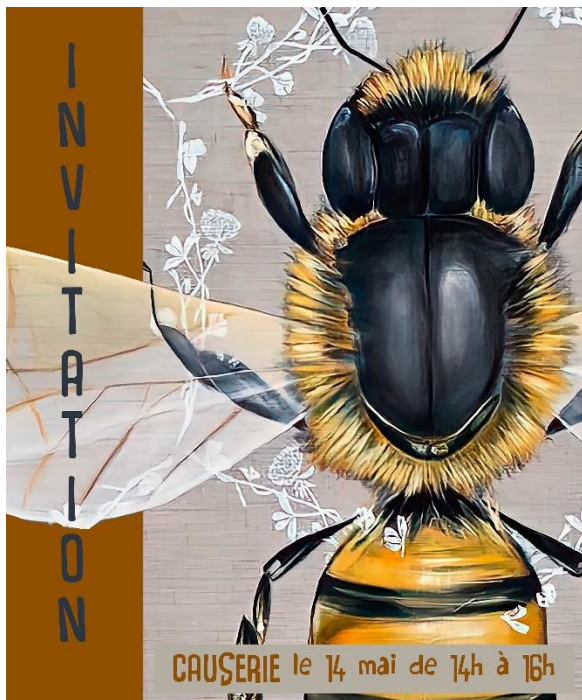
## EXPO-PHOTO

à la Maison Epiphany  
du 30 avril au 4 juin 2023

par **LE CLUB D'ORNITHOLOGIE  
DU HAUT-RICHELIEU**

**VERNISSAGE le 30 AVRIL de 14h à 16h**  
en présence des artistes

Une exposition présentée par



I  
N  
V  
I  
T  
A  
T  
I  
O  
N

CAUSERIE le 14 mai de 14h à 16h

300, rue McGinnis (secteur Derville)

# EXPOSITION

au Centre d'art  
du 30 avril au 4 juin 2023

## Menacée ou vulnérable

par **STÉPHANIE FIOLA**  
artiste-peintre

**VERNISSAGE le 30 avril de 14h à 16h**  
en présence de l'artiste

Une exposition présentée par